

Année 10

Tambour battant



N°38

JANVIER 2018

Meilleurs Voeux 2018
Meilleurs Voeux 2018

Cérémonie des vœux :

Le Conseil Municipal vous invite à partager la galette

le **samedi 13 janvier**

à 17h

à la salle des Fêtes

Cette année nous accueillerons plus particulièrement les
nouveaux arrivants dans notre commune

Venez nombreux



Bulletin municipal de Marçais

Téléphone : 02 48 96 12 31
Télécopie : 02 48 56 37 99
Courriel :
mairie-marcais@wanadoo.fr
Site : marcais.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA POSTE :

Du mardi au samedi de 10h à 12h.

DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Du mardi au Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h

PERMANENCE DES ELUS

Samedi de 10 h à 12 h

A votre service

Coiffure :
Ludmilla Mercier, au bourg
09 67 83 81 54

Électricité :
Rémi Pinçon, les Vaslins
06 35 31 92 21

Pizzas : jeudi soir sur la
place (retour le 11/01)
La Pizzaiolotte 0688942949

Couverture, maçonnerie :
Jérôme Szcycala, Tartifume
02.48.96.14.62

Bar, restaurant, fabrication
de biscuits :
Francis et Nathalie
Vandeveld, le Franc Parler
02 48 96 17 86

Jus de fruits, confitures :
Ferme des Ganivets
02 48 56 29 36

COMMUNIQUE DU COMITE ST VINCENT ST BLAISE

La Saint Vincent/Saint Blaise sera fêtée cette année le **samedi 20 janvier**

10h : Rendez-vous chez le bâtonnier sortant Bertrand Regnault.

10h30 : Messe avec la participation de la chorale de Loye sur Arnon.

11h30 : Vin d'honneur à la Salle des fêtes.

12h30 : Rendez-vous chez le nouveau bâtonnier Danielle Dumas.

20h : Dîner dansant animé par l'orchestre Nuit Magique.

Réservation au 02 48 96 07 87 ou au 02 48 96 45 97 ou 02 48 96 55 01

Ma Commune Ma Santé

Une dizaine de personnes étaient présentes à la réunion de présentation de l'association ACTIOM qui propose une solution santé mutualisée pour les non salariés.

Après la présentation du représentant local, Monsieur Chamaret, plusieurs personnes ont demandé des devis. Les premiers témoignages montrent de réelles économies avec parfois une meilleure couverture. Au vu des résultats, la commune a décidé de conventionner avec l'association.

Les habitants de Marçais intéressés peuvent donc demander un devis, sans engagement de leur part.

Une permanence pourra être organisée en cours d'année.

Vous pouvez retirer les informations en mairie ou sur le site www.macommunemasante.org

Contact téléphonique des conseillers d'ACTIOM 05 64 10 00 48 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h à 18h.

POUR BÉNÉFICIER DES AIDES DU CCAS

Deux aides ont été instaurées par le CCAS. La première est de 30€ par an et par enfant pour la pratique d'une activité. La deuxième est une aide au permis de conduire de 80€.

Pour percevoir une de ces aides, il suffit de déposer en mairie* un RIB et un justificatif : copie d'inscription à une activité (club, association, centre de loisirs...) ou document certifiant l'obtention du code.

Nom , prénom.....

Adresse

Téléphone/mail

Demande à bénéficier de l'aide ☐ au permis de conduire
☐ aux activités (préciser les noms et prénoms du ou des enfants)

*ou à l'école qui transmettra.